

Rennes, le 20 OCT. 2006

Le Président du Conseil régional de Bretagne

JYLD/RS

Jean-Baptiste CARPENTIER
Recteur de l'Académie de Rennes
96 Rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes Cedex

Objet : Situation de l'enseignement bilingue

Monsieur le Recteur,

J'ai été récemment saisi des difficultés rencontrées pour l'enseignement bilingue dans plusieurs écoles de la région, en particulier Bulat-Pestivien et Languidic.

Comme vous le savez, je suis très attaché à ce que tous les moyens puissent être mis en œuvre afin de sauver la langue bretonne. Parmi ceux-ci figure bien évidemment la préservation, ou la création, d'une offre d'enseignement adéquate. Il est bien évident que, s'agissant d'une action volontariste, une étude précise de chaque situation est impérative et que des solutions doivent être trouvées sans demander plus d'exigences que pour toute autre ouverture de classe.

Je tiens à vous rappeler l'importance que le Conseil Régional de Bretagne accorde à l'avenir de la filière bilingue dans notre région. Nous sommes attentifs pour que les jeunes et les familles concernées puissent exercer leur choix dans de bonnes conditions.

Je vous remercie donc de bien vouloir étudier avec la plus grande attention la situation de l'enseignement bilingue afin de reconsidérer les décisions prises, notamment pour les deux écoles précitées.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des suites que vous comptez donner à ces demandes d'ouverture.

Il me sera précieux également que vous puissiez rapidement me faire parvenir un état des lieux concernant l'enseignement bilingue sur l'académie après cette rentrée scolaire.

En vous remerciant,

Veuillez croire, **Monsieur le Recteur**, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



J.Y. LE DRIAN



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283, avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax. : 02 99 27 11 11 - www.region-bretagne.fr

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne